

FORMATION CONTINUE



CERTIPHYTO : CI3P



CI3P : CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES



CERTIPHYTO

- Validation : CI3P :
Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutiques
- Prérequis : Aucun
- Lieu de formation :
CFPPA de Verdilly
(5 km de Château-Thierry)
4 av. Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY
- Formation :
Modules toute l'année
- Test :
Tous les premiers lundi du mois

Objectif

Issu du Grenelle Environnement, le plan ECOPHYTO 2025 vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytos au niveau national dans un délai de 10 ans, si possible.

Réduire cette utilisation et sécuriser leur usage afin de maîtriser les risques pour la santé publique et l'environnement implique un haut niveau de formation et la responsabilisation de tous les acteurs : distributeurs, conseillers, applicateurs.

Le certificat individuel atteste de ce niveau de formation.

Certificat

Certificat Individuel Professionnel pour le conseil, la distribution ou l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques délivré par le Ministère de l'Agriculture.

Le certificat est décliné en fonction de l'activité du candidat et de son niveau de responsabilité.



03.23.69.15.47
cfppa-verdilly@educagri.fr



Utilisation		Distribution	Conseil
Décideur	en entreprise non soumise à agrément	Mise en vente – vente des produits phytopharmaceutiques	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
	en entreprise soumise à agrément		
Opérateur			

Déroulement

voies d'accès possibles :

Le *primo-certificat* est accessible selon 3 modalités :

- * participer à une formation intégrant la vérification des connaissances (8 à 13 pers);
- * réussir un test de connaissances ;
- * détenir un des diplômes requis depuis moins de 5 ans

Le *renouvellement du certificat* est accessible selon 3 modalités :

- * participer à une formation, sans évaluation (8 à 18 pers);
- * réussir un test de connaissances ;
- * détenir un des diplômes requis depuis moins de 5 ans.

Un entretien avec le référent de votre CFPPA vous permettra de choisir la bonne voie d'obtention de votre certificat.

Durée de validité : 5 ANS



financement

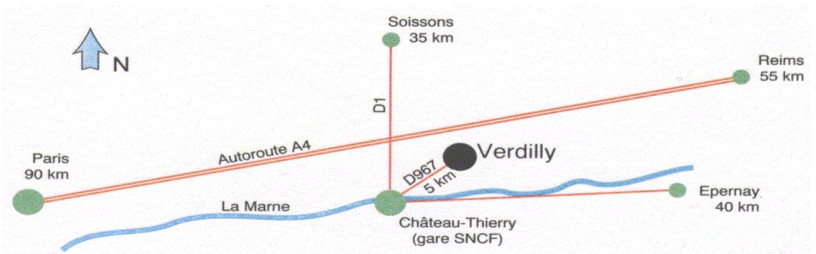
Prise en charge possible de la formation par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) ou sur devis selon la voie choisie.

Notre structure d'accueil et de formation

Une structure professionnelle
au service de la formation

Notre centre de formation
est situé à Verdilly
(5 kms de Château-Thierry)

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques.
Possibilité d'hébergement.



Contact :

CFPPA de Verdilly
4 avenue Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY

Tel : 03.23.69.15.47 - Fax : 03.23.69.31.92

Mail : cfppa.verdilly@educagri.fr

Site internet : www.cfppa-verdilly.fr